Grands principes et bisbille particulière

CERNIAT. Julien Coissac et la commune se sont retrouvés devant le Tribunal cantonal et ont opposé la liberté d'informer à la protection de la personnalité.

JEAN GODEL

Au tribunal

Les protagonistes du feuilleton de Cerniat se sont retrouvés mardi devant la première Cour administrative du Tribunal cantonal. Il s'agissait de statuer sur une partie de l'affaire Julien Coissac, ce ressortissant français propriétaire du chalet Saint-Joseph qui a perturbé trois assemblées communales en voulant en filmer les débats. Celle du 13 décembre avait même été annulée. Le 31 janvier, le vidéaste s'était fait confisquer sa caméra sur ordre du préfet alors que, le 8 mai, il se faisait menotter et évacuer par la police, là encore sur mandat de Patrice Borcard. C'est contre cette arrestation que Julien Coissac a fait recours (*La Gruyère* des 15 décembre 2011, 2 février et 10 mai 2012). Mais en toile de fond figure le litige sur la route d'accès à son chalet, affaire qui pourrit la vie des Cerniatins depuis 2004.

Pour Me Bruno Charrière, le défenseur du recourant, il s'agit de défendre le principe de la publicité des débats démocratiques. Un principe de transparence ancré dans la nouvelle Loi sur l'information, louée par tous les partis et votée en son temps par un certain Pascal Andrey, syndic de Cerniat. De fait, la loi oblige les autorités à passer de la pratique du tout secret sauf exception à celle du tout public sauf en cas d'intérêt public ou privé prépondérant.

Autant dire une petite «révolution» qui n'aurait pas encore percé jusqu'au «trop conservateur» village de Cerniat, a ironisé Bruno Charrière. Et le fait que le Conseil d'Etat ait, à la suite de cette affaire, modifié les règles du jeu, soumettant la captation sonore et vidéo à l'approbation de l'assemblée, n'y change rien: au moment du recours, cette règle n'était pas en vigueur.

Préfet en cause

Quant au préfet, il n'était pas compétent pour faire évacuer le vidéaste, a ajouté Me Charrière, la loi n'octroyant qu'au seul syndic les prérogatives de maintien de l'ordre: «Le préfet aurait dû se limiter à surveiller la bonne application des lois et à rappeler l'interdiction du huis clos.» Patrice Borcard se serait du coup soumis au «chantage des citoyens» qui menaçaient de quitter la salle alors même qu'il n'y avait aucun motif de craindre qu'ils ne puissent prendre de décisions. Privilégiant la protection de leur personnalité au détriment de la publicité des débats et de la liberté d'informer, Cerniat aurait «pris la démocratie en otage».

Reste le chapitre sur les qualités d'homme de média que s'attribue le Français, exploitant d'une colonie de vacances. Qualité acquise de fait, a prétendu Bruno Charrière, par la mise à jour régulière de son site internet et la distribution d'informations dont le but importe peu.

Déstabiliser la commune

Une définition qui a fait sourire Me Dominique Morard, défenseur de la commune. Lequel distingue les médias traditionnels, qui favorisent la libre formation de l'opinion, de l'action d'un particulier qui fait de l'information pour le compte de sa société. Et le correctif récent du Conseil d'Etat sur ce sujet ne fait que renforcer ce distinguo en faveur de l'utilisation «morale et saine» des informations publiques: «Il s'agit de ne pas laisser faire de simples miliciens de la démocratie.»

Enfin, derrière le «défenseur des grands principes» que serait Julien Coissac, Me Morard veut démasquer un ergoteur qui «fait feu de tout bois pour déstabiliser la commune» avec laquelle il est en litige. Tel serait le fond du tableau: un homme non pas soucieux de la garantie des dispositions constitutionnelles, mais guidé par son intérêt «égoïste et pécuniaire». Son arme? Un site internet «dénigrant et haineux» visant à discréditer les autorités, les citoyens et le préfet. «Et bientôt vous, Tribunal cantonal, si vous ne lui donnez pas raison», a prophétisé l'avocat. Le jugement est attendu dans les prochains jours. ■

A Vuadens, Fayrouz International employait 18 collaborateurs. ARCH - C. DUTOIT

Fayrouz ferme à la fin de la semaine

VUADENS. Fayrouz International a tranché. La fermeture de son usine de Vuadens interviendra à la fin décembre. «La dernière production est faite cette semaine», confirme à *La Gruyère* le directeur général Rick Linck.

Le fabricant d'arômes pour boissons maltées sans alcool ne jouera donc pas les prolongations. En octobre dernier, le directeur évoquait une fermeture pour la fin décembre ou pour la fin mars 2013 (*La Gruyère* du 27 octobre 2012).

Cause de la fermeture: «Une surcapacité de production et des coûts fixes élevés.» «Nous sommes en train de chercher un acheteur pour le bâtiment, poursuit le directeur général. Nous espérons pouvoir trouver un accord ces prochaines semaines.»

Bâtiment bientôt vendu

Les discussions sont avancées. Selon nos informations, le site serait sur le point d'être vendu à une entreprise suisse spécialisée dans un autre secteur d'activité.

Au total, les 18 employés de Fayrouz ont reçu leur congé. «Presque tous ont retrouvé un travail», informe Jean-Marie Monnerat, responsable de la communication au Service public de l'emploi.

La production d'arômes sera transférée dans d'autres pays. «C'est à l'étude, aucune décision n'est prise», coupe Rick Linck. Contacté à son siège d'Amsterdam, le groupe Heineken, propriétaire de Fayrouz International, n'en dit pas plus.

Fayrouz s'était installée à Vuadens en février 2005. TG

PUBLICITÉ

NOMBREUSES IDÉES CADEAUX
Grands crus suisses et étrangers exclusifs
Choix de coffrets - Champagnes - Single malts
Fines eaux-de-vie - Verres à dégustation
Carafes à vin - Nombreux accessoires
OUVERT NON-STOP
les samedis 22 et 29 ainsi que lundi 24 décembre
NOCTURNES: les vendredis 21 et 28 décembre

MORAND vins MV
La clef d'une bonne cave
www.morand-vins.ch

A l'aube des fêtes nous vous remercions de votre fidélité et la confiance que vous nous témoignez!
Acceptez nos meilleurs voeux pour un Noel plein de joie et une nouvelle année remplie de bonheur!

Le Salon
Mireille Müller
Anciennement Pascal Currat
1630 Bulle / Tél. 026 912 84 59

Salon du Tilleul
Roland Menoud
1630 Bulle
Tél. 026 912 21 71

BOULANGERIE - CONFISERIE
Jean-Marc Berset SA
TEA-ROOM
POUR LES FÊTES
DE NOTRE FABRICATION MAISON
Bûches - Bûches glacées
Vacherins glacés
Gâteaux bullois
Tresses au beurre
Joyeuses fêtes et bonne année à notre aimable clientèle
Fermé le 26 décembre 2012 ainsi que les 1er et 2 janvier 2013
Rue de Gruyères 37
1630 Bulle
✆ 026 912 75 07
Gâteau bullois
Cuchaule - Tresse - Tourte
Glace maison
17-033561

S.R.M.P. (Service récupération métaux précieux) SWISS
ATTENTION
Achat d'or et d'horlogerie à haut prix!
Achète à haut prix
tous bijoux en or et or pour la fonte,
tous bijoux anciens ou récents, tous bijoux de marque (Cartier, Chopard, Bucherer, etc.).
Toutes monnaies en or,
tous diamants sertis et non sertis.
Toutes argenteries sous toutes leurs formes
(plats, fourchettes, cuillères)
Ne vous gênez pas de venir, même avec un peu!
Horlogerie
Montres anciennes et montres de marque (Rolex, Patek, Vacheron, Jaeger, Omega, Longines, Zenith, etc.), montres de poche, montres-bracelets, montres à complications, chronographie, quantième, répétition, toute montre en acier et en argent, toute pendule et pendulette, etc.
Je me rends également à domicile
Vendredi 21 décembre 2012, de 9 h à 16 h
Hôtel de Ville
La Tour-de-Trême
Pour tous renseignements:
M. Coquoz au ✆ 079 346 39 55
17-033218

Au sommet des pistes de La Braye, à Château-d'Œx
LA CABANE DE La Sarouche
Egalement ouverte en soirée sur réservation !
Orchestre sur demande !
A disposition raquettes, luges et accompagnateur !
Bienvenue à tous !
RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS:
026 924 79 95 • 079 634 14 60

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LES TRAVAUX ET RÉNOVATIONS DE VOTRE MAISON OU APPARTEMENT, APPELEZ LE SPÉCIALISTE
Offre gratuite
✆ 079 449 43 75
17-030973

Votre don porte des fruits.
Pour lutter contre la faim.
CP 30-303-5
www.swissaid.ch
SWISSAID
Aider avec courage.